

Projetice ou le cas exemplaire d'un partenariat très privilégié entre Microsoft et une association d'enseignants



C'est entendu, ce n'est pas tant l'outil que l'usage que l'on en fait qui est important, et il se fait chaque jour des choses formidables en informatique scolaire indépendamment des caractéristiques de l'outil adopté. Mais tout de même, comment peut-on encore aujourd'hui, en 2008, se déclarer « *association d'enseignants cherchant à promouvoir les utilisations pédagogiques des technologies de l'information et de la communication* » ([TICE](#)) et ignorer superbement le [logiciel libre](#) ?

Je n'ai pas de réponse à cette question mais j'ai une hypothèse : avoir Microsoft comme partenaire. Et, comme vous allez vous en rendre compte ci-dessous, avec l'association [Projetice](#) ce [partenariat](#) est plus que privilégié.

Pour faire illico connaissance avec Projetice, rien de tel que ce petit [reportage LCI](#). Et c'est bien parce que Projetice bénéficie de telles tribunes que j'ai décidé d'en faire mon billet blog du jour.

Entendons-nous bien. Je n'ai rien contre Microsoft en tant que tel. Je pense simplement que favoriser ses produits et sa culture marchande à l'école retarde d'autant l'adoption non

seulement des logiciels libres mais aussi et surtout de cette salutaire [culture](#) non marchande des [biens communs](#) qui leur est associée. C'est mon parti-pris assumé et assené depuis des années avec [Framasoft](#) et que je puis caricaturer ainsi : en matière de TICE, tout ce qui retarde, oublie ou disqualifie le logiciel libre à l'école n'est pas bon pour l'école.

Je n'ai strictement rien non plus contre l'existence d'une association d'enseignants qui s'appuieraient massivement sur des logiciels Microsoft pour développer l'usage des nouvelles technologies en milieu éducatif. C'est une question de... liberté ! Libre à eux de les mettre en avant et libre à moi (à nous ?) d'essayer de [démontrer](#) qu'ils font fausse route en freinant par là-même ce qu'ils essayent pourtant de faire avancer. Mais encore faudrait-il que ce choix, car c'est bien d'un choix qu'il s'agit, soit clairement énoncé. Or ce n'est pas vraiment le cas ici.

Parce qu'en se promenant ne serait-ce que dix minutes sur leur site (et ses hyperliens), il est difficile de ne pas se poser quelques questions quant à la transparence, la légitimité, la crédibilité, l'influence et l'indépendance de cette association. Jusqu'à me poser le plus sérieusement du monde la question suivante. Est-ce l'association une fois créée qui a sollicité Microsoft ou bien est-ce Microsoft qui a suggéré à quelques enseignants volontaires de créer l'association ?

Visite guidée du site de Projetice pour étayer mon propos. Je précise que cette visite a été effectuée le 10 février 2008 parce qu'il est possible, sait-on jamais, que cet article arrive un jour jusqu'à Projetice et il est alors probable et souhaitable qu'à la lumière (et la mise en lumière) de ce qui va suivre ils décident de faire quelques petites retouches au site. Ce qui explique la présence de nombreuses copies d'écran issues du site de l'association pour que l'article demeure compréhensible dans le temps.



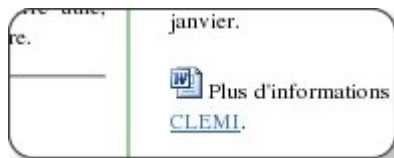
Avant même de nous pencher sur le détail on remarque globalement quelque chose devenue très rare pour des sites éducatifs : l'absence du quatuor magique libre [LAMP](#) (Linux Apache MySQL PHP) pour le serveur web. C'est la technologie web de Microsoft qui est utilisée comme le révèle la terminaison en .aspx des pages du site. Il n'y a guère que le célèbre et incontournable [Café Pédagogique](#) qui ait décidé d'en faire autant. Il faut dire qu'il est lui-même [en partenariat avec Microsoft](#).

Pour ce qui concerne [l'accueil](#), on se retrouve en haut de page avec un sympathique message : « *Bienvenue sur Projetic. Des enseignants se forment à l'usage des TIC. Devenez membre de Projetic et rejoignez une jeune association composée d'enseignants passionnés par leur métier, désireux de dialoguer, d'apprendre et de partager.* » Et puis à gauche : « *Projetic est une association qui cherche à promouvoir les utilisations pédagogiques des TIC.* »

Si vous souhaitez aller plus loin il y a le [livre blanc](#) des objectifs de l'association. Ouvrez-le et on vous vous retrouverez avec de belles généralités sur les TICE à grands coups de « *ne pas séparer la dimension technique et la dimension pédagogique de l'usage éducatif des TIC* » ou encore « *s'appuyer sur la mutualisation des pratiques par les enseignants et des questions techniques et pédagogiques qu'elles soulèvent* ». Pour finir par une analyse de la situation qui ne fâche personne et qui justifie l'existence et

l'action de l'association. Aucune marque n'est citée, le logiciel libre non plus (mais comme je l'ai dit en amont il ne le sera jamais).

Toujours est-il que le cadre est posé. Il se veut neutre, consensuel et rassurant. Ici nous sommes entre profs, je dirais même plus nous sommes entreprufs.fr



À y regarder de plus près on notera tout de même sur la droite l'icône caractéristique des documents Word. Ceci fait craindre la substitution des termes génériques (et préconisés par les administrations) [traitement de texte](#), [tableur](#) ou encore [logiciel de présentation](#) par Word, Excel et Powerpoint. Ces craintes seront malheureusement confirmées par la suite.

Plus bas on trouve cet encart dont je vous laisse juge de l'opportunité directement en accueil du site : « *Microsoft, qui propose d'équiper gratuitement, depuis un certain temps déjà, les étudiants de certains logiciels via le service de Téléchargement Gratuit Etudiants disponible sur le portail Etudiants, indique que ces licences peuvent être utilisées par les enseignants dans un cadre pédagogique et à but non lucratif.* »

Microsoft, qui propose d'équiper gratuitement, depuis un certain temps déjà, les étudiants de certains logiciels via le service de Téléchargement Gratuit Etudiants disponible sur le portail <http://www.microsoft.com/france/etudiants>, indique que ces licences peuvent être utilisées par les enseignants dans un cadre pédagogique et à but non lucratif.

Les détails sur la licence sont disponibles ici :

<http://www.microsoft.com/france/msdn/abonnements/academic/contrats.msp>

Mise à jour du 16 février : Cet encart a aujourd'hui disparu de l'accueil du site.

Mais allons plus avant dans le site via son menu horizontal que l'on prendra dans l'ordre, de gauche à droite. Dans la

rubrique *Manifestations* je constate que Projetice est bien présente et active sur le terrain.

Comment une association aussi jeune (née en 2006 me semble-t-il), aussi [peu googlelisée](#), et dont je n'avais jamais entendu parler autrement que par [des annonces du... Café Pédagogique](#), a-t-elle pu si rapidement se retrouver à [Helsinki](#), à [Dakar](#) ou encore à [Philadelphie](#) ? La réponse est à la portée d'un clic.

Voilà en tout cas un partenariat qui fait faire de beaux voyages et de belles rencontres. Au retour on ne peut qu'être comblé et le dire publiquement *par exemple* sur le site du Café Pédagogique, ses 160.000 abonnés et ses 800.000 visiteurs par mois. Parmi les [témoignages](#) celui du membre de Projetice commence ainsi : « *C'est dans une atmosphère très douce et remarquable pour la saison que s'est tenue la conférence mondiale des enseignants innovants organisée par Microsoft...* » (retenons l'expression *enseignants innovants*).

Mais on retrouve bien entendu également la jeune association chez nous en France, que ce soit dans le cadre prestigieux de l'[Unesco](#) ou dans le cadre affluent (et donc influent) du [Salon de l'Education \(Educatice\)](#). J'ai eu moi-même par le passé l'occasion de me pencher un peu sur le coût d'une location d'un stand à ce même salon pour finalement y renoncer car je puis vous dire que cela représente plusieurs milliers d'euros. Microsoft était en tout cas très fier de les annoncer dans son [communiqué de presse](#) relatant l'évènement (dont on ne s'étonnera pas soit dit en passant d'y retrouver également mention du Café Pédagogique).

Et puis il y a les interventions pour présenter l'association et éventuellement y engager des projets. Il est tout à fait normal que les portes des établissements s'ouvrent à « *une association composée d'enseignants passionnés par leur métier, désireux de dialoguer, d'apprendre et de partager.* ». Qui plus est lorsqu'elle propose du matériel haut de gamme en prêt gratuit comme nous le verrons plus bas. Ainsi les collègues du

lycée professionnel Don Bosco (Lyon) [semblaient très attentifs](#) le 7 janvier dernier.



Quelle est la prochaine date sur l'agenda de l'association ? Il s'agit du premier [Forum des Enseignants Innovants](#) (www.forum-rennes2008.fr) qui se déroulera en mars à Rennes. Outre Projetice, du beau monde côté associations d'enseignants : [Clionautes](#), [Weblettres](#), [Cyber-langues](#), [Assetec](#), [Afef](#), [Apbg](#), [Udppc](#), [AFT-RN...](#) et bien sûr le Café Pédagogique dont [l'annonce](#) donne vraiment envie d'y participer. Il y a un [concours](#) qui nécessite de s'inscrire sur le site. Et puis en plus, comme il est dit [dans la plaquette](#) (Weblettres), le Forum recevra la visite de Xavier Darcos, notre Ministre en personne !

Lors de ma première visite j'ai eu l'impression d'être sur un site de l'Institution. En effet il y a à droite la présence rassurante du logo caractéristique de Ministère et puis on est un peu dans le même habillage graphique que [le site de la Maison Mère](#). Mais juste après des indices qui ne trompent pas : les pages web au format .aspx, l'enfant qui écrit *Imagine* au tableau noir (souvenez-vous de la campagne publicitaire [On imagine](#)), et puis surtout notre expression rencontrée plus haut *Enseignants Innovants* ce qui en anglais donne [Innovative Teachers](#). On trouve une [carte du monde](#) de ces Innovative Teachers. Regardez un peu ce que cela donne pour la France mais aussi graphiquement pour la Grèce, la Jordanie ou encore Hong-Kong...

Vous l'aurez deviné, Microsoft est partenaire de l'opération. Une présence discrète en bas de page d'accueil, bon dernier

parmi tous les autres partenaires (dont cinq sont publics). Une discrétion qui contraste avec le fait que... Microsoft est propriétaire du nom de domaine du site !!! Il suffit en effet de faire une courte recherche depuis n'importe quel [whois](#) du net (par exemple [ici](#)) pour avoir les informations suivantes :

```
domain: forum-rennes2008.fr
identified: N
holder: MICROSOFT France
address: 18, avenue du Quebec
address: 91957 Courtaboeuf Cedex
country: FR
```

Le Café Pédagogique peut toujours mettre son *copyright Tous droits réservés* en bas de toutes les pages du site (et Projétice son email pour le [contact](#)), il n'empêche que le propriétaire légal du nom de domaine www.forum-rennes2008.fr c'est Microsoft et uniquement Microsoft. Sans vouloir refroidir l'ambiance voici donc une manifestation dont l'un des partenaires est propriétaire du nom de domaine qui héberge la manifestation ! J'avoue avoir rarement vu ça. Et je ne suis pas certain que tous les participants, membres des associations ou inscrits au concours (qui doivent, j'imagine, mettre leurs documents sur le site), soient au courant de ce que j'appellerai une *légère incongruité*.

Je comprends mieux en tout cas l'absence de la plus *libre* de toutes les associations d'enseignants, l'association de professeurs de mathématiques [Sésamath](#). Et pourtant, pour utiliser tous les jours la suite d'exercices libre [Mathenpoche](#) avec mes élèves, je puis témoigner que ce sont de formidables et authentiques *innovative teachers*. Vous en connaissez beaucoup vous des associations d'enseignants qui aient réussi à lancer avec succès une véritable petite bombe dans le milieu : des [manuels scolaires](#) libres et collaboratifs ?

Mais oublions ce Forum *made in Microsoft* et revenons à nos moutons en poursuivant la visite Projétice.

Pour ce qui concerne la rubrique *Projets* deux fiches pdf sont

à disposition : [Besoin de matériels ?](#) et [Accompagnement de projets](#). Sur la base d'un projet personnel TICE de l'enseignant on peut vous donc vous accompagner et vous prêter du matériel. Et pour le matériel on ne lésine pas : « *chariot mobile (structure + 11 PC portables + dispositif wifi + vidéoprojecteur + appareil photo numérique + imprimante/scanner/copieur) – Tablet PC – Tableau Numérique Interactif – PDA* »... Rien que ça ! Le tout en prêt... gratuit ! C'est alléchant non ?! Allez hop je signe tout de suite ! Je vois d'ici la mine réjouie de mon chef d'établissement annonçant fièrement aux parents d'élèves et à la collectivité que notre école est à la pointe des expérimentations TICE ! Quelles en sont les conditions ? « *Il est simplement demandé à l'un des membres (au moins) de l'équipe pédagogique concernée d'adhérer à l'association. Un compte-rendu des actions menées doit être communiqué à l'association à intervalles réguliers et en fin de prêt.* » Mais oui bien sûr, c'est la moindre des choses, où dois-je signer ?

Petite parenthèse. Pour le matériel ne pas s'étonner si, autre partenaire, c'est du HP qui débarque, à en croire les termes de ce [document .doc](#) (qui très étrangement traîne sur internet, mais à mon avis plus pour très longtemps). Quant au [système d'exploitation](#) présent dans tous ces petits bijoux technologiques, mieux vaut ne même plus se poser la question.

Petite anecdote photographique. L'accueil [Éducation](#) de Microsoft :



La rubrique [Projets : Tablet PC](#) de Projetice :



Il y a également d'autres photographies issues du site de Microsoft dans le livre blanc de Projetic (ainsi la gentille dame de [la couverture](#) on la retrouve [ici](#), peu de chance qu'il s'agisse donc d'une vraie enseignante Projetic). Elles sont toutes non créditées (ou alors je suis passé à côté). Mais on a bien le droit de puiser dans le stock iconographique du partenaire. Pour votre gouverne on en trouve de toutes aussi jolies (et moins "formatées") sur le site Flickr.com restreint aux licences de libre diffusion *Creative Commons*, par exemple [avec le tag education](#).

Vient ensuite le volet *Actions*, peu fourni pour le moment. [Une page est consacrée au B2i](#) et l'aide que l'association peut vous y apporter. Il n'y a qu'un seul lien sur cette page : un lien vers l'éditeur Nathan. Huit ans que le B2i existe mais aucune autre ressource n'est proposée (comme par exemple le logiciel libre [GiBii](#) que quasiment toutes les académies sont en train de déployer). Je suggère fortement à Projetic d'aller [faire un tour](#) chez leurs amis du Café Pédagogique pour pallier à cela.

Lorsque vous cliquez sur le [site de Nathan](#) vous arrivez sur un espace dédié pour « *tester et évaluer le niveau de vos élèves dans le cadre du Brevet informatique et internet* ». Ce genre de test en ligne n'est pas conforme à [l'esprit du B2i](#) qui doit être évalué dans les classes tout au long de l'année. Et [ce genre d'annonce](#) « *Attention le site B2i est consultable uniquement sur PC et utilisant le navigateur Explorer* » n'est pas conforme à l'esprit d'[interopérabilité](#) qui doit animer tout acteur des TICE.

Invitez vos élèves à tester ses compétences B2i acquises.
Il vous suffit de lui communiquer l'adresse suivante : <http://www.nathan.fr/b2ieleve/>

Attention le site B2i est consultable **uniquement sur PC et utilisant le navigateur Explorer** .

En qu'en cas d'**homonymie** dans vos classes, nous vous conseillons d'ajouter leur **date de naissance** de chaque élève pour les différencier. Ex : **Martin15021981**

Du coup impossible de vous en dire plus avec mon navigateur libre [Firefox](#) sous système d'exploitation libre [GNU/Linux Ubuntu](#). Sur la droite de l'accueil du site dédié de Nathan, on peut lire « *Réalisé avec l'aide du programme Partenaire pour l'éducation de Microsoft Education* ». Je commence à comprendre...

Continuons (courageusement) notre petite investigation avec la rubrique *Ressources*. Dans la catégorie [Fiches découvertes](#) on vous propose de nombreux documents « *permettant de découvrir des outils, des matériels, des logiciels* ».

Microsoft Word, Microsoft Powerpoint, Microsoft Frontpage, Microsoft Encarta, Microsoft Windows Movie Maker, Microsoft Photorécit... Voilà un éditeur de [logiciels propriétaires](#) qui a la cote sur Projetice ! En cherchant bien on trouve néanmoins la présence de deux logiciels libres mais jamais cités en tant que tels ([Audacity](#) et [Camstudio](#)). Gageons qu'ils doivent se sentir bien seuls !

Exemple 1 :



Exemple 2 :



Créer un site avec Word ! C'est le parent d'élèves [Tristan](#)

[Nitot](#) qui va être content ! Quant à Dreamweaver, il fait écho au tutoriel sur Flash MX. Ajoutez-y tous les logiciels cités plus haut et ça commence sérieusement à plomber le budget TICE d'un établissement scolaire (de quelles poches provient-il déjà ce budget ?). Parce que, petit rappel, dans un établissement scolaire il faut payer autant de licences de logiciels propriétaires qu'il y a de postes (assorti d'une interdiction faite à l'élève d'installer ces logiciels chez lui). Il en va tout autrement avec les [logiciels libres](#).

Dans la catégorie [Téléchargement](#), cinq logiciels propriétaires (dont deux [sharewares](#) et deux Microsoft) et, vous en doutiez ?, aucun logiciel libre. On y trouve ainsi l'anglophone *Fun With Construction* permettant de faire de la [géométrie dynamique](#). Mais, feignons l'indignation, pourquoi diable ne pas citer [Geogebra](#), [Geonext](#) ou, encore un projet Sésamath, [Tracepoche](#) ?

Regardons désormais un peu la rubrique *Formation* et commençons par la rubrique [Se former](#). Je passe outre les [formats](#) de fichiers, nous ne sommes plus à ça près. Par contre je ne risque pas de passer outre la ressource suivante : « *Aspects juridiques : droit et éducation – La lutte contre la copie illégale de logiciels* ». Allez-y, [cliquez dessus](#), C'est du format .ppt (Powerpoint) mais nous on a la suite bureautique libre [OpenOffice.org](#) pour l'ouvrir et la lire correctement, suite bureautique libre dont la renommée et la [pertinence scolaire](#) doivent être confidentielles puisque jamais citée par Projetice.

Je vous laisse un petit temps pour lire le document (et éventuellement pour encaisser le coup) en exposant ci-dessous trois copies d'écran du diaporama.

Diapo n°18

Respect de la propriété intellectuelle

Responsabilité du dirigeant face au respect de la propriété intellectuelle

- La violation des droits sur un logiciel est sanctionnée de la même façon que la violation d'un droit d'auteur
- Les peines maximales prévues sont :
 - personnes physiques : 300 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement
 - personnes morales : 1 500 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement
 - bandes organisées : 500 000 euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement

Diapo n°13

Respect de la propriété intellectuelle

Quelques pratiques courantes dans les établissements scolaires

- Sur le réseau, pédagogique et / ou administratif, l'utilisation d'un logiciel copié sans autorisation ni droit de diffusion (= contrefaçon)
- L'installation d'un master sans licence attenante ou sur plus d'ordinateurs que ne l'autorise sa licence
- La diffusion d'un logiciel (ou de contenus numériques soumis à droits) original (personnel ou appartenant à l'établissement) ou piraté
- Le piratage sur Internet, qui consiste à télécharger sur le web un logiciel distribué illégalement

Diapo n°23

Comment lutter contre ce problème ?

En définissant des modes de fonctionnement

- En prenant l'habitude de ne pas utiliser soi-même de programme protégé sans autorisation
- En établissant une stratégie d'acquisition de logiciels afin de fournir les outils nécessaires aux besoins fonctionnels des utilisateurs, notamment ceux qui utilisent des postes fixes

« Comment lutter contre ce problème ? En établissant une stratégie d'acquisition de logiciels afin de fournir les outils nécessaires aux besoins fonctionnels des utilisateurs, notamment ceux qui utilisent des postes fixes... » Mais d'où

sort-il ce document ? Du sein de Projetice, de Microsoft, de la [BSA](#) ou des trois réunis ? Oh bien sûr, on y trouve aucune contre-vérité. Ils ont leurs experts. Tout est certainement juridiquement sans faille. Exemple (diapo n°10) : « *Les logiciels sont ainsi considérés comme des œuvres de l'esprit : ils sont protégés par les droits d'auteur, ce qui indique clairement qu'ils ne peuvent être ni copiés, ni utilisés en dehors des conditions autorisées par leur auteur. Par conséquent, un logiciel sans licence d'utilisation est une contrefaçon.* » Irréfutable en effet si l'on est en dehors des conditions autorisées et/ou sans licence. Le problème c'est qu'il donne la très désagréable impression que n'existent que les logiciels propriétaires (et leur rhétorique de contrôle/coercition) dans le monde pourtant pluriel des logiciels.

Ce n'est pourtant pas compliqué de *lutter contre ce problème* sans la moindre *stratégie d'acquisition* parce que sans acquisition tout court (ce qui n'empêche pas le don et la facturation de services) en faisant fi de cette sombre histoire de *postes fixes*. Ce n'est d'ailleurs pas un problème mais c'est une solution. Et, désolé d'être un peu emphatique, cette solution porte un nom : le logiciel libre.

Nous pouvons en [témoigner](#), le logiciel libre recouvre aujourd'hui tout le spectre des besoins applicatifs d'une école, d'un collège ou d'un lycée (si vous n'en avez [jamais entendu parler](#), vous pouvez sous Windows tester les plus populaires d'entre eux en les installant sans risques [sur votre clé USB](#)). Et ce spectre va jusqu'au système d'exploitation lui-même. GNU/Linux (pour exemple la distribution [Ubuntu](#)) ou Windows Vista ? Telle est désormais la question et elle mérite sérieuse évaluation.

Je reconnais cependant que si vous envisagez de n'utiliser que des Tablet PC, Tableaux Numériques Interactifs et autres PDA, alors le logiciel libre et GNU/Linux ont un temps de retard (ce n'est d'ailleurs pas tant leur faute que celle des

constructeurs). Mais, franchement, est-ce la priorité numérique de l'école que d'utiliser de tels outils aussi puissants soient-ils ?

Bon. Sachant cela, voici ce que pourrait donner la diapo n°13 dans *un autre monde possible des logiciels*. Quelques pratiques courantes dans les établissements scolaires utilisant des logiciels libres. Le [logiciel libre](#) se télécharge tout ce qu'il y a de plus légalement sur internet. On peut l'installer partout (sur les postes de l'école, sur les ordinateurs personnels des enseignants, des élèves...). Il peut-être copié autant de fois qu'on le souhaite. La diffusion d'un logiciel libre est non seulement autorisé mais même encouragé. Et on peut même le modifier pour l'adapter à ses besoins.

C'est [tentant](#) non ? Tellement tentant que j'ai envie d'adhérer de ce pas à l'[APRIL](#) pour soutenir le mouvement dans son ensemble et le suivre au quotidien sur [LinuxFr.org](#) !

Au lieu de cela Projetice nous propose d'aplomb ce document. Imaginez une seconde l'effet qu'il peut produire sur un enfant dans l'hypothèse où un professeur zélé membre de l'association aura eu la bonne idée de le projeter en classe !

Ce qu'un costard-cravate de Microsoft ne peut pas faire justement, vous me suivez ?

J'encours peut-être un risque à écrire ce qui va suivre mais tant pis. Dans un contexte éducatif proposer ce document en réussissant l'exploit de ne pas évoquer ne serait-ce qu'une seule fois les logiciels libres ce n'est plus une omission c'est de la propagande !

Mais calmons-nous et finissons tant bien que mal la visite. Dans la catégorie [Vidéos Projets](#), un document a également retenu mon attention.



Utilisation d'Office

CRDP Orléans-Tours / Microsoft Education | 29/11/06 |

Sommaire: Une vidéo qui permet de comprendre comment une suite bureautique classe. Tourné au lycée Jules Guesde (ex Mas de Tesse) à Montpellier. Le fichier (Mo).

Il a fallu que je retourne sous Windows (XP) pour lire la vidéo parce que mon GNU/Linux Ubuntu apprécie peu le format multimédia non libre de Microsoft, le format .wmv. Je vous invite à [la regarder](#) à votre tour parce que c'est très intéressant. Publicité Microsoft ou documentaire de pratiques pédagogiques ? À vous de juger. En tout cas tous les logiciels de la suite bureautique propriétaire MS Office de Microsoft sont bien cités. Je ne nie pas le fait que *par rapport au référentiel* du BTS en question cette suite soit peut-être le meilleur choix mais je me demande tout de même pourquoi le [CRDP Orléans-Tours](#) a éprouvé le besoin d'apposer le sceau de l'Institution à ce *publi-reportage*.

Dans la catégorie [Tutoriels vidéos](#) 26 ressources au format .wmv (à ce propos jetez un coup d'oeil à l'URL de la page avec ses "training et ses "webcasts", tout le reste du site est à l'avenant). 15 ressources concernent Excel et 5 Word. Et par n'importe quelle version de ces deux logiciels, la toute dernière, la 2007. N'oubliez pas de vous mettre à jour et donc de repasser à la caisse !



Excel 2007 - Création automatique et Automaths

Sommaire: Les maths avec Office 2007. Format wmv.



Word 2007 - Créer un nouveau style

Sommaire: Les maths avec Office 2007. Format wmv.



Word 2007 - Insérer un graphique Excel

Sommaire: Les maths avec Office 2007. Format wmv.



Word 2007 - Word 2007 et Encarta Maths

Sommaire: Les maths avec Office 2007. Format wmv.

Sinon il y a également une page [Questions fréquentes](#) : Comment devenir membre de Projetice ? Pourquoi devenir membre de Projetice ? etc. Et puis plus bas... cette question : « *Mon*

ordinateur est un peu ancien et je ne dispose pas des dernières versions des logiciels que j'utilise. Cela pose-t-il problème pour tirer profit du site Projetice ? »

Réponse Projetice : *« Le site Projetice ne nécessite pas de disposer des configurations et logiciels les plus récents. Le programme est compatible avec Microsoft Windows® 98, Windows Millennium ou Windows XP, et avec Microsoft Office 97 ou version ultérieure. Une connexion Internet haut débit facilite le téléchargement des ressources. »*

Mon ordinateur est un peu ancien et je ne dispose pas des dernières versions des logiciels que j'utilise. Cela pose-t-il problème pour tirer profit du site Projetice ?
Le site Projetice ne nécessite pas de disposer des configurations et logiciels les plus récents. Le programme est compatible avec Microsoft Windows® 98, Windows Millennium ou Windows XP, et avec Microsoft Office 97 ou version ultérieure. Une connexion Internet haut débit facilite le téléchargement des ressources.

Je reconnais avoir été d'emblée un peu choqué par la réponse fournie. Mais à la réflexion, c'est du bon sens. Mieux vaut en effet posséder Windows XXX et MS Office pour tirer pleinement parti des ressources du site !

Mise à jour du 16 février : Projetice a depuis ainsi modifié sa réponse : *« Le site Projetice ne nécessite pas de disposer des configurations et logiciels les plus récents. Une connexion Internet haut débit facilite le téléchargement des ressources. »* Plus aucune mention de Microsoft et de son système d'exploitation Windows.

Pour comparer : La page [Questions fréquentes](#) photographiée par Internet Archive le 29 décembre 2006.

Toujours est-il que je la trouve un peu légère cette *Foire Aux Questions*. On pourrait y ajouter d'autres questions. Non pas : *Faut-il être un partisan de l'informatique propriétaire en général et de Microsoft en particulier pour adhérer à l'association ?* Ce ne serait pas sérieux. Mais par exemple : *Mon établissement scolaire envisage de renouveler une partie de son parc informatique. [Il hésite à passer à Windows Vista](#) qui serait dit-on très gourmand en ressources et nécessiterait*

par conséquent l'achat d'un matériel fort coûteux. Qu'en pensez-vous ? Ou encore, corollaire de la question précédente : J'ai entendu parler de nouveaux ordinateurs nomades vraiment pas chers qui reposent sur GNU/Linux et des logiciels libres comme l'[Eee PC](#) ou l' [OLPC](#). Me conseillez-vous de les acheter pour mon école ?

Mais j'ai gardé le meilleur, si j'ose dire, pour la fin : le pied de page du site.

Dans l'onglet [La presse en parle](#) des articles du Dauphiné Libéré, de La Provence et même du Monde de l'Éducation. Ils pourront désormais y ajouter le Framablog.

Et puis arrivent les deux pages *Confidentialité* et *Conditions*. Vous savez, les trucs qu'on ne lit jamais (sauf peut-être justement ceux qui sont familiarisés avec le logiciel libre sachant qu'un tel logiciel n'existe que parce qu'une licence libre l'accompagne).

Mise à jour du 16 février : Deux ans que le site existe. Deux ans que ces *Confidentialité* et *Conditions* étaient en ligne. Et il aura fallu qu'un simple internaute ait la curiosité de voir un peu dans le détail de quoi il en retourne pour qu'elles disparaissent illico. Le lien *Confidentialité*s pointe désormais sur un très court message : « *Le site public de Projetice ne contient aucune donnée à caractère personnel. Le site privé est hébergé par Itop qui assure lui-même la confidentialité des données personnelles dans le cadre de son Environnement Numérique de Travail NetLycée sur lequel est hébergé le site www.projeticiens.org »*. Quant au lien *Conditions* son contenu a disparu. Bien entendu je m'en réjouis. Mais je ne puis m'empêcher de penser à tous les professeurs qui dans l'intervalle ont adhéré à Projetice et placé des documents sur le site sans avoir lu les termes de ce contrat.

Pour comparer : Les pages [Confidentialité](#) et [Conditions](#)

photographiées par Internet Archive le 29 décembre 2006.

Ce site a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le n°.....
(dernière mise à jour : 21 novembre 2006)
Projetice s'attache à protéger vos données personnelles. Cette d
conditions de collecte des données et d'utilisation du site et du
Site ») et hébergé pour Projetice par Projetice.fr ; en accédant
vos informations et les conditions d'utilisation décrites dans cet

La page [Confidentialité](#) expose les conditions de collecte de vos données personnelles.

Extrait 1 : « *Le Site peut également collecter des informations anonymes sur votre visite, dont le nom de votre fournisseur d'accès Internet et l'adresse IP utilisés pour accéder à Internet, la date et l'heure d'accès au site, les pages auxquelles vous accédez sur le Site et l'adresse Internet du site Web à partir duquel vous êtes arrivé sur notre site. Ces informations sont destinées à l'analyse des tendances et à l'administration et l'amélioration du Site.* »

Soit.

Extrait 2 : « *Les informations personnelles collectées sur le Site peuvent être stockées et utilisées aux États-Unis ou dans tout autre pays où Projetice, ses filiales, ses partenaires ou ses agents sont présents. En utilisant le Site, vous consentez à de tels transferts de vos informations personnelles en dehors de votre pays. Projetice respecte et se conforme au cadre du Safe Harbor comme mis en avant par le Département du Commerce des États-Unis en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et la rétention de données en provenance de l'Union Européenne.* »

Yes Sir, I Will ! (but what is a *Projetice agent* exactly ?)

Extrait 3 : « *Projetice utilise parfois d'autres entreprises pour fournir certains services de sa part. Il peut s'agir par exemple de l'hébergement de sites Web, de l'empaquetage, de l'expédition et de la livraison de prix, de réponses à des questions posées par un client sur les produits et services.*

Nous ne transmettons à ces entreprises que les informations personnelles nécessaires à leur service. En acceptant les conditions d'utilisation du site Projetice.fr et la présente déclaration de confidentialité vous consentez à ce que vos données fassent l'objet d'un tel transfert aux dites entreprises. Ces entreprises sont tenues de respecter la confidentialité de ces informations et ne peuvent en aucun cas les utiliser dans un autre but, notamment à des fins de prospection commerciale. »

Pourquoi donc me parler à moi, enseignant membre d'une association d'enseignants : d'autres entreprises, de prix et de transfert de mes données à ces entreprises ?

Surtout que, extrait 4 : « Il arrive que cette déclaration de confidentialité soit mise à jour. Dans ce cas, nous corrigeons la date de « dernière mise à jour » en haut de la déclaration de confidentialité. En cas de modifications substantielles de cette déclaration, nous vous le signalerons en plaçant une notice visible sur la page d'accueil du site Web ou en vous envoyant directement une notification. Nous vous encourageons à consulter régulièrement cette déclaration de confidentialité afin de rester informé de comment nous vous aidons à protéger les informations personnelles que nous collectons. L'utilisation continue de ce service constitue votre accord quant à cette déclaration de confidentialité et à ses mises à jour. »

Elle est potentiellement bien volatile c'est déclaration de confidentialité !

Penchons-nous pour finir (en beauté) sur les [Conditions d'utilisation du site](#).

Extrait 1 (dit Les Services) : « A travers son réseau Internet, Projetice vous fournit l'accès à une grande variété de ressources, y compris des outils de développement, des espaces de téléchargement, des forums de discussion et

l'information sur les produits (appelés "Services "). Les Services, y compris toutes les mises à jour, les perfectionnements, les nouveaux dispositifs, et/ou l'ajout de n'importe quelles nouvelles propriétés, sont soumis aux conditions d'utilisation. (...) Sauf spécification contraire, les Services sont destinés à un usage personnel et non-commercial. Sont interdits : toute modification, création de travaux dérivés, utilisation sur un autre site, reproduction, publication, diffusion, commercialisation des informations, logiciels produits ou services obtenus sur ce site. »

Euh... Sommes-nous vraiment sur un site d'enseignants censé « s'appuyer sur la mutualisation des pratiques par les enseignants et des questions techniques et pédagogiques qu'elles soulèvent ». À moins que l'intégralité du site soit sous spécification contraire, j'y vois une certaine incohérence avec la dernière des [Questions Fréquentes](#) : Est-il possible de partager les ressources téléchargées sur le site Projetice avec d'autres collègues ? Réponse (sibylline) de Projetice : Vous pouvez profiter de toutes ces ressources de notre site avec vos collègues.

Mise à jour du 16 février : *La réponse (sibylline) de Projetice a été modifiée depuis ainsi : « Les ressources proposées sur le site sont libres et disponibles sans aucune restriction. ». Toutes les restrictions mentionnées plus haut se sont donc envolées ! Il n'est pas encore précisé sous quelle licence ces ressources sont libres. J'imagine que cela ne saurait tarder.*

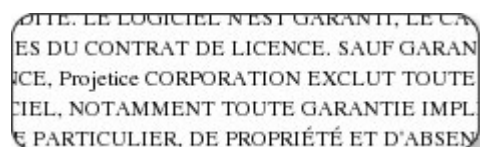
Extrait 2 (dit Les logiciels) : « Tout logiciel disponible pour téléchargement à partir de ce Site (le « Logiciel ») est protégé par les droits d'auteur de Projetice et/ou de ses fournisseurs. L'utilisation du Logiciel est régie par les termes du contrat de licence utilisateur final, s'il existe, qui est inclus dans le Logiciel ou qui l'accompagne (le « Contrat de licence »). L'utilisateur final doit accepter les termes du Contrat de licence pour pouvoir installer le

Logiciel... »

ST000P ! Pas la peine de poursuivre. Je vous livre le secret.

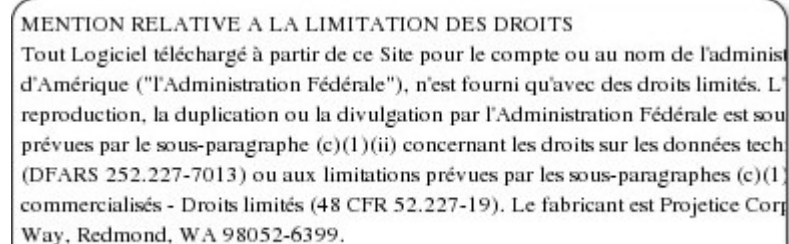
Vous prenez la page [Mentions Légales](#) du site de Microsoft et dans le corps du texte, à chaque fois que vous voyez le mot *Microsoft* vous le remplacez par *Projetice*. Simple non ?! Un trivial rechercher/remplacer ! (pour la *confidentialité* c'est moins grossier mais cela se passe sur [cette page](#))

Du coup ça donne des petites choses assez cocasses :



OTTE. LE LOGICIEL N'EST GARANTI, LE CA
ES DU CONTRAT DE LICENCE. SAUF GARAN
CE, Projectice CORPORATION EXCLUT TOUTE
CIEL, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPL
E PARTICULIER, DE PROPRIÉTÉ ET D'ABSEN

Et :



MENTION RELATIVE A LA LIMITATION DES DROITS
Tout Logiciel téléchargé à partir de ce Site pour le compte ou au nom de l'administ
d'Amérique ("l'Administration Fédérale"), n'est fourni qu'avec des droits limités. L
reproduction, la duplication ou la divulgation par l'Administration Fédérale est sou
prévues par le sous-paragraphe (c)(1)(ii) concernant les droits sur les données tech
(DFARS 252.227-7013) ou aux limitations prévues par les sous-paragraphe (c)(1)
commercialisés - Droits limités (48 CFR 52.227-19). Le fabricant est Projectice Corp
Way, Redmond, WA 98052-6399.

« *Le fabricant est Projectice Corporation, One Projectice Way, Redmond, WA 98052-6399.* » Et voilà notre association d'enseignants français qui se transforme en un fabricant d'une corporation domiciliée à Redmond USA, c'est-à-dire exactement à la même adresse postale que Microsoft !!!

Il est grand temps de conclure je crois.

Une dernière chose.

Vous vous souvenez ? L'enseignant alléché par le prêt gratuit de somptueux matériels dernier cri. On ne lui demandait rien d'autre qu'une adhésion et des compte-rendus à intervalles réguliers. Bon ben nous y sommes avec le paragraphe *Documents fournis à Projectice ou postés sur le Site*.

DOCUMENTS FOURNIS À PROJETICE OU POSTÉS SUR LE SITE

Projetice ne réclame pas la propriété des documents que vous lui fournissez (y compris commentaires), que vous envoyez, téléchargez ou enregistrez sur n'importe quel Service associés pour la visualisation par le grand public, ou par les membres de toute communauté publique. Cependant, en postant, en téléchargeant, en entrant, en fournissant ou en soumettant votre contribution, vous accordez à Projetice, à ses sociétés apparentées et associées la permission d'employer votre contribution en liaison avec ses activités Internet (comprenant, sans limitation, tous les services de Projetice), y compris, sans limitation, les droits de : copier, distribuer, transmettre, montrer publiquement, exécuter publiquement, reproduire, éditer, traduire et restructurer votre contribution ; pour publier votre nom en liaison avec votre contribution ; et le droit de céder de tels droits à tout fournisseur des services et ce pour la durée de validité des droits d'auteur et pour le monde entier.

Extrait 3 (dit Mes documents) : *« Projetice ne réclame pas la propriété des documents que vous lui fournissez (y compris les suggestions et commentaires), que vous envoyez, téléchargez ou enregistrez sur n'importe quel Service et services associés pour la visualisation par le grand public, ou par les membres de toute communauté privée ou publique. Cependant, en postant, en téléchargeant, en entrant, en fournissant ou en soumettant ("postant") votre contribution, vous accordez à Projetice, à ses sociétés apparentées et associées la permission d'employer votre contribution en liaison avec ses activités Internet (comprenant, sans limitation, tous les services de Projetice), y compris, sans limitation, les droits de : copier, distribuer, transmettre, montrer publiquement, exécuter publiquement, reproduire, éditer, traduire et restructurer votre contribution ; pour publier votre nom en liaison avec votre contribution ; et le droit de céder de tels droits à tout fournisseur des services et ce pour la durée de validité des droits d'auteur et pour le monde entier. Aucune compensation ne sera payée en ce qui concerne l'utilisation de votre contribution, de la manière prévue ci-dessus. Projetice n'a aucune obligation de poster ou d'employer n'importe quelle contribution que vous pouvez fournir et peut enlever n'importe quelle contribution à tout moment, à sa seule discrétion. »*

Voici donc très exactement ce que Projetice peut faire avec votre compte-rendu ou tout autre document que vous aurez placé sur son site. Et elle peut en faire des choses ! *Éditer, traduire et restructurer sans limitation* votre contribution pour le *monde entier*, vous appelez cela comment vous ? Vous

d'ailleurs qui n'êtes pas tout à fait à la même enseigne (rappel de l'extrait 1 ci-dessus) : *Sauf spécification contraire, les Services sont destinés à un usage personnel et non-commercial. Sont interdits : toute modification, création de travaux dérivés, utilisation sur un autre site, reproduction, publication, diffusion, commercialisation des informations, logiciels produits ou services obtenus sur ce site.* En plus il n'y a pas que Projetice qui peut faire des choses avec votre contribution, il y a toutes les *sociétés apparentées et associées* (et jamais nommées).

Admettons, ça n'est qu'un cas d'école, que Microsoft fasse partie de ces *sociétés apparentées ou associées*. Alors elle peut en toute légalité *restructurer votre contribution* (par exemple avec un joli et fort visible logo). Puis la présenter sous votre nom dans *le monde entier* pour montrer comment les enseignants français font tout plein de belles choses avec les TICE et... avec Microsoft ! Bien entendu rien ne dit qu'elle le fera. Et si tel était le cas il est fort possible que cela vous convienne. Il est fort possible que vous en soyez même flatté. Mais dans le cas contraire cette petite explicitation n'était peut-être pas inutile.

Toujours est-il que baignant dans la [culture libre](#) depuis des années, ce n'est pas le genre de contrat que je suis habitué à rencontrer. Jamais je n'aurais pu imaginer un site d'enseignants proposer de telles conditions aux collègues. Surtout, je me répète une dernière fois, quand on en appelle dans son livre blanc à la *mise en commun* et la *mutualisation des ressources*. À comparer avec les licences de documents les plus adaptées à l'école à l'heure actuelle, [les licences Creative Commons](#).

Ouf ! Voilà. Fin de la visite. Désolé d'avoir été aussi long mais je dois dire qu'au cours de ma petite enquête j'ai été de découverte en découverte. La dernière étant l'étrange impression que personne ne semble voir là un problème ou tout du moins l'écrire publiquement. Sauf à penser que je suis le

seul à y voir un problème...

Il n'en demeure pas moins que, comme cela a été dit en préambule, j'ai eu beau chercher, pas une mention du logiciel libre (ni a fortiori de GNU/Linux) sur le site. Un assourdissant silence mais un silence me semble-t-il compréhensible à la lumière de cet exposé.

Un exposé qui malgré tout ne doit pas nous exonérer de la question de l'espace libre (sic !) occupé actuellement par Projetice et affiliés (je pense en particulier aux interventions dans les classes qui répondent à un réel besoin et à une réelle demande). Un exposé non exempt de commentaires péremptaires et sarcastiques (à la limite de l'arrogance parfois) qui ne s'imposaient peut-être pas. Un exposé, j'en conviens fort bien, sélectif et orienté. Mais un exposé néanmoins factuel puisque je me suis borné aux informations que j'ai pu lire sur le web tout comme pourrait le faire n'importe quel internaute.

Un exposé enfin que j'ai souhaité, j'ose le mot, pédagogique et que j'ai tenté dans la mesure de mon possible de rendre accessible (d'où la présence de nombreux liens connexes). Car, pourquoi le nier, j'espère dépasser ici la sphère des initiés et toucher un maximum d'enseignants, parents d'élèves et plus généralement tous ceux qui se sentent concernés par les questions éducatives dans la société de l'information.

Ce ne sera pas facile parce nous ne disposons clairement pas des mêmes moyens (marketing, etc.) et des mêmes leviers (lobbying, etc.) que Projetice et son partenaire. Un partenaire dont je signale ou rappelle au passage qu'il est également engagé globalement depuis des années avec l'Éducation Nationale via des [accords de coopération](#) qui ne nous facilitent pas la tâche. Du coup je peux aussi objectivement mettre une croix sur l'espoir d'un quelconque relai institutionnel (et je ne vous parle même pas du Café Pédagogique dont ce billet signe certainement l'arrêt de mort

des annonces du réseau Framasoft sur son site).

Je compte donc sur internet, c'est-à-dire sur vous si vous le jugez opportun, pour réussir malgré tout à diffuser le présent article et atteindre le plus large public possible. *Un peu* pour mettre en garde les collègues enseignants des choix implicites de l'association Projetice. *Beaucoup* pour évoquer une discrète mais habile stratégie d'entrisme de Microsoft à l'école française. *Passionnément* parce que je crois à l'alternative du logiciel libre non seulement pour l'école mais pour l'ensemble de la société.



PS : Il va sans dire que les colonnes de ce blog sont ouvertes à un droit de réponse qu'il provienne de Projetice, de Microsoft France Éducation, des deux ensemble ou des deux réunis.

L'illustration finale est une photographie de Eschipul intitulée Running with the seagulls disponible [sur le site Flickr.com](#) sous licence [Creative Commons By-Sa](#).

**Mon ministère me désespère...
ou le fabuleux non destin du**

Logiciel libre à l'école française



Un billet d'humeur péremptoire et de parti-pris qui n'engage que moi... ^[1]

Il était une fois un professeur qui décida d'écrire une lettre à son Ministre de l'Éducation.

En voici la conclusion : « La thèse défendue ici revient à dire à peu près ceci : en utilisant les logiciels libres, non seulement on effectue des économies spectaculaires pour le matériel, non seulement on se libère des logiques que tentent d'imposer les grandes multinationales de l'informatique, mais, en plus, on se met en relation avec l'un des foyers les plus vivants de la société qui est en train de se créer, celle de l'intelligence distribuée. Cette intelligence distribuée a déjà donné quelques résultats spectaculaires. La recherche scientifique en est l'exemple historique le plus éclatant, mais, plus près de nous, Internet, Linux, la Toile témoignent aussi de la validité du concept. Cette intelligence distribuée, en fait, ne fait que commencer à faire sentir ses effets et ils vont être majeurs. De grandes surprises attendent les instances politiques et commerciales qui ne vont pas bien en saisir les enjeux. Le maillage massif, sur des modes originaux, de centaines et de milliers d'esprits va

conduire à de nouvelles formes de territoires, d'identités et donc de réalisations. Le schéma offert ci-dessus, tout en permettant de fonctionner mieux que jamais dans la société d'aujourd'hui, prépare déjà la société de demain. Or, ceci correspond exactement à l'enjeu fondamental d'une vraie politique de l'éducation. »

Ce professeur c'est Jean-Claude Guédon^[2] et ce « il était une fois » est de rigueur puisque [son document](#) fut rédigé en... octobre 1998. Dix ans déjà ! Autant dire une éternité à l'échelle des temps numériques...

Certes Jean-Claude Guédon s'adressait à son propre ministre québécois et non à son homologue français. Certes il y a dix ans le logiciel libre était loin de sa maturité actuelle (et Wikipédia n'existait pas !). Il n'empêche que les arguments avancés étaient pourtant simples à comprendre. Il n'empêche que « gouverner c'est prévoir » et qu'au Ministère de l'Education nationale française, c'est bien simple, **on n'a, durant cette longue période, strictement rien prévu d'envergure en faveur du logiciel libre.**

Nous aurions dû montrer l'exemple et être en tête du mouvement. C'est à peine si on arrive à le suivre lamentablement.

Oh, bien sûr il s'en est passé des choses en dix ans et heureusement ! Il faut dire que l'Éducation Nationale dépasse le million de fonctionnaires qui jouissent tout de même d'une certaine liberté. De très nombreux professeurs ont adopté des logiciels libres. De très nombreux projets libres éducatifs ont vu le jour, il est vrai souvent soutenus localement par des académies (heureusement que le système est un tant soit peu décentralisé soit dit en passant). Mais tout ceci ne s'est fait au départ qu'à la base et à la marge.

Par nature et par culture, je me méfie des décrets et autres directives autoritaires venus d'en haut. Mais on aurait pu et

on aurait dû être bien plus courageux et volontariste à la rue de Grenelle vis-à-vis du logiciel libre. On aurait dû encourager et accompagner avec force et conviction l'utilisation massive du logiciel libre à l'école. On aurait dû organiser des plans de migration du propriétaire vers le libre. On aurait dû soutenir réellement tous ces projets libres dont certains s'épuisent ou sont carrément morts de n'avoir pu trouver le temps et l'argent pour se développer.

Comment se fait-il qu'au sein des différents cabinets des ministres qui se sont succédés on n'ait pas remué ne serait-ce que le petit doigt vis-à-vis du logiciel libre ? Il n'y a que deux hypothèses en guise de réponse. Soit ils n'étaient pas au courant. Soit ils étaient au courant mais ont jugé que (tout faire pour) favoriser l'usage du logiciel libre à l'école n'était pas le bon choix. Soit irresponsables soit coupables en quelque sorte...

Alors voilà. Aujourd'hui on nous annonce que la Gendarmerie Nationale, après avoir fait [le choix radical et unilatéral d'OpenOffice.org](#) pour sa suite bureautique, se prépare à [migrer tous ces postes clients vers GNU/Linux Ubuntu](#). De plus en plus de pays déploient ouvertement du Linux dans leurs écoles (le dernier en date : [les Philippines](#)). De plus en plus de pays affirment sans ambiguïté que le nouveau système d'exploitation Windows Vista n'est pas bon pour l'école et qu'il convient d'utiliser des formats ouverts (le dernier en date : [l'Angleterre](#)).

Et chez nous ?

Rien.

Ah si, j'oubliais. Monsieur Darcos vient d'installer la mission « E-educ » sur les technologies de l'information et de la communication pour l'Enseignement. Extrait du [communiqué de presse](#) : « Le ministre va confier à Jean Mounet, président de SYNTEC informatique, une réflexion globale et ambitieuse

visant au développement des technologies de l'information et de la communication pour l'Enseignement (TICE) au sein du monde éducatif. Cette mission, d'une durée de trois mois, rassemblera des représentants de l'Éducation nationale et des professionnels du secteur informatique. Les propositions feront l'objet d'un rapport qui sera remis à Xavier Darcos courant avril aux fins d'envisager de nouvelles actions dès la rentrée 2008. »

Pensez-vous que, comme le récent [rapport Attali](#), le logiciel libre soit cité dans la [lettre de mission](#) ? Pensez-vous que le logiciel libre soit représenté au sein de la commission ?^[3] Par contre, tiens, tiens, on y trouve non pas un, non pas deux, mais [trois membres de la société Microsoft](#) !

Il y a des jours comme cela où l'on se demande vraiment si créer Framasoft et y dépenser tant d'énergie valait vraiment le coup...



Notes

[1] Illustrations : [Not a happy end](#) de MiikaS et [GHCA's Computer Lab Running Gentoo Linux](#) d'Extra Ketchup sous licence Creative Commons By-Sa.

[2] Fichtre, pas de lien Wikipédia vers Jean-Claude Guédon, il va falloir y remédier !

[3] On nous invite tout de même à [nous exprimer sur un forum dédié](#). Si le cœur vous en dit...

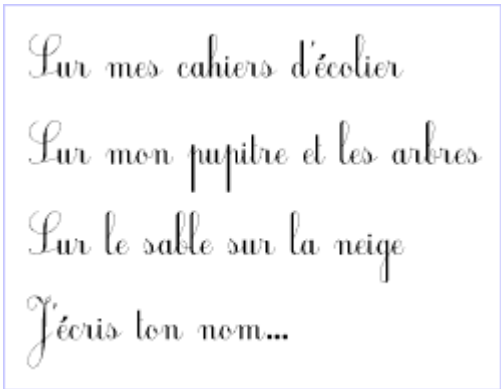
Une belle histoire comme on les aime chez Framasoft

Voici le récit du passage sous licence libre d'une police cursive éducative que ne renierait pas mes amis de [Veni Vidi Libri](#). Il nous est narré par mon collègue et néanmoins ami Julien Noël qui annonce dans son introduction que c'est le type d'histoire *comme on les aime chez Framasoft*. Et... il a parfaitement raison ☐

Il cite au passage l'une des grandes réussites francophones du monde du libre à l'école, à savoir [Gcompris](#) dont il se murmure qu'il pourrait même être intégré dans les futures versions de l'[OLPC](#).

Cela va sans dire mais cela va mieux en le disant : n'oubliez pas de remercier son auteur si vous l'utilisez parce que ce n'est pas autrement que nous perpétuerons ce bon esprit qui nous anime et qui réussit, comme ici, à convaincre de plus en plus de monde de nous rejoindre.

L'image est un exemple d'utilisation de cette jolie police avec les premiers vers de [Liberté](#) célèbre poème de [Paul Eluard](#).



Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom...

Libérez la police !

Julien Noël – Juin 2007

Voici une belle histoire comme on les aime chez Framasoft.

J'ai tout compris

Il était une fois un jeune papa qui initia son fiston, de trois ans à peine, à l'ordinateur. Évidemment, pas question d'apprendre le B-A-BA de l'informatique sur du logiciel propriétaire. Dans la famille, on est libre de père en fils depuis 30 générations^[1]. Le futur fils prodige est donc placé devant une machine sous Linux et découvre le maniement du clavier, de la souris, etc. via le formidable logiciel [Gcompris](#).

En cinq jours à peine (si si), l'enfant est capable de reconnaître toutes les lettres et tous les chiffres. Et tout cela, en s'amusant – alors même que le père, féru d'informatique libre et passant de nombreuses heures quotidiennement devant son PC, était très dubitatif quant à l'apprentissage assisté par ordinateur.

Un an plus tard, l'enfant a grandi et il est temps de passer à l'étape supérieure. Au primaire, on apprend d'abord à identifier et à écrire les majuscules (ou les capitales – je n'ai jamais compris la différence). Il s'agit donc maintenant, à partir de polices cursives, d'identifier les lettres calligraphiées... Mais si, vous savez, celles que l'on écrit avec la main (vous savez bien, la main, ce truc qui permet de taper au clavier : eh bien, initialement, au moyen âge, il permettait d'écrire... Si, si !).

L'heureux papa contacte donc le développeur principal de Gcompris^[2] et lui demande s'il est possible d'intégrer une police cursive.

La réponse tombe comme un couperet : pas de police cursive

dans Gcompris parce que pas de police cursive libre tout court.

Recherche police désespérément

Le papa, têtu comme un Bill Gates décidé à trucider Linus Torvalds, se met donc à la recherche de la perle rare. Il google, google, google et finit par tomber sur ça : <http://perso.orange.fr/jm.douteau/index.htm> (évidemment, à l'époque, ce n'était pas libre).

Il joint le créateur de ces polices^[3] et tente de le convaincre de les passer sous licence libre. Jean-Marie Douteau aime comprendre ce qu'il fait et pourquoi il le fait. S'ensuivent alors de nombreux échanges "épistomail" afin de mieux percevoir les principes et les enjeux du logiciel libre, pourquoi une police gratuite est inutilisable dans Gcompris, pourquoi la [GPL](#) et la [LGPL](#)... Bref, tout ce qui fait ce joli monde qui nous est si familier mais si obscur lorsque l'on ne baigne pas dedans.

Après un court passage sous licence creative common, le créateur des polices "Écolier court" et "Écolier lignes court" décide de les passer sous licence [OFL](#), orienté dans ce choix par Sophie Gautier, la responsable OpenOffice.org France. Cette décision permettra d'intégrer les deux polices dans Gcompris ET dans 00o^[4].

Vive la police libre !

Jean-Marie Douteau se demande maintenant ce que vont devenir ses bébés : il s'impatiente de les voir grandir et attend vos questions, vos remarques, vos encouragements, vos suggestions et vos contributions (par exemple pour ajouter des caractères qui n'y sont pas).

Notes

[1] au moins

[2] Bruno Coudoin

[3] Jean-Marie Douteau

[4] et évidemment dans tout logiciel compatible avec cette licence

Ouvrons le débat de l'informatique à l'école

Reproduction de *Informatique et TIC : une vraie discipline ?*, un récent article de Jean-Pierre Archambault^[1], [que nous connaissions depuis longtemps](#) comme [héraut](#) du libre éducatif, mais qui élargit ici la problématique au présent et à l'avenir de l'informatique et des [TIC](#) à l'école, et ce faisant pose finalement la question de la place des technologies de l'information et de la communication dans notre actuelle et future société.

L'occasion pour moi de citer en rappel deux initiatives liées à la récente campagne présidentielle française 2007, l'une de l'ADULLACT et l'autre de l'APRIL (avec son initiative [Candidats.fr](#)).

Extrait de la [Lettre aux candidats à l'élection présidentielle de 2007 \(ADULLACT\)](#)

C'est la jeunesse qui fera le monde de demain. Il est très urgent d'enseigner très tôt la maîtrise et non pas seulement l'utilisation de l'informatique, les techniques et non pas

les modes opératoires. Il faut promouvoir l'informatique comme discipline à part entière dans l'enseignement secondaire, et y encourager l'esprit et les outils de production et de partage, pour le savoir et les richesses. Il faut former les acteurs et non de simples consommateurs de la société de l'information. Pourquoi dans notre pays collégiens et lycéens ne peuvent-ils s'initier à la programmation ou au travail collaboratif ?

Extrait du Questionnaire de Candidats.fr (APRIL)

Êtes-vous favorable à ce que l'informatique soit une composante à part entière de la culture générale scolaire de tous les élèves sous la forme notamment d'un enseignement d'une discipline scientifique et technique au lycée ?

Êtes-vous favorable à ce que les élèves soient formés non pas à une gamme de produits (e.g. la suite Microsoft Office) mais à des catégories d'outils (e.g. traitement de texte, tableur, logiciels de présentation...) ?

Avec des réponses contrastées ([ADULLACT](#) et [APRIL](#)) en particulier de celui qui est devenu dans l'intervalle le président de la République française (réponses PDF de Nicolas Sarkozy [à l'ADULLACT](#) et [à l'APRIL](#)).

Il est effectivement temps de *faire bouger les lignes* et ne pas se satisfaire de la situation actuelle qui ressemble parfois à de l'inertie pendant que le monde avance.

Heureusement que, dans un contexte proche de l'urgence, nous pouvons compter sur l'expérience (et l'expertise) de la communauté du libre qui, je crois, lui donne une perception fine des enjeux. Encore faut-il qu'elle soit écoutée en haut lieu...

Vous trouverez une version PDF de l'article en fin de page. ^[2]



Informatique et TIC : une vraie discipline ?

Jean-Pierre Archambault – [Medialog](#) 62 Juin 2007

Avec l'introduction de la maîtrise des TIC dans le socle commun de connaissances et de compétences et la généralisation du B2i, un consensus existe pour affirmer qu'il faut préparer les futurs citoyens de la société de la connaissance à devenir des utilisateurs « intelligents » et non « presse-boutons » des technologies. Mais il n'existe pas de consensus sur la façon de s'y prendre. Certains militent pour la création d'une discipline scolaire « Informatique et TIC ».

Tout le monde a en mémoire les débats qui ont accompagné en 2006 la transposition de la directive européenne sur les droits d'auteurs et les droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) ^[3]. Ils concernaient notamment l'exercice du droit à la copie privée, la possibilité d'écouter sur plusieurs appareils un morceau de musique acquis en bonne et due forme... c'est-à-dire la vie quotidienne de millions de gens. Ils portaient également sur l'interopérabilité, les DRM (*Digital Rights Management*) ou mesures techniques de protection, les logiciels de *peer to peer*, le code source des programmes (il fut abondamment question des logiciels libres), le droit un peu abscons des bases de données... Il est difficile au simple citoyen de maîtriser la complexité de ces notions techniques et juridiques et donc de mesurer l'impact de la loi. Par exemple,

dans l'article 13 de la loi finalement adoptée, on peut lire :
« *Ces mesures techniques sont réputées efficaces lorsqu'une utilisation visée au même alinéa est contrôlée par les titulaires de droits grâce à l'application d'un code d'accès, d'un procédé de protection tel que le cryptage, le brouillage ou toute autre transformation de l'objet de la protection ou d'un mécanisme de contrôle de la copie qui atteint cet objectif de protection... Un protocole, un format, une méthode de cryptage, de brouillage ou de transformation ne constitue pas en tant que tel une mesure technique au sens du présent article... Les mesures techniques ne doivent pas avoir pour effet d'empêcher la mise en oeuvre effective de l'interopérabilité, dans le respect du droit d'auteur...* » ^[4]

Une nouvelle forme d'illettrisme

Or, nul n'est censé ignorer la loi ! Mieux, chacun doit être en mesure de contribuer à sa manière à son élaboration et, pour cela, de comprendre ce dont il s'agit et de bien mesurer les enjeux et les conséquences des textes adoptés par le Parlement. Quelles sont les représentations mentales opérationnelles, les connaissances scientifiques et techniques qui permettent qu'il en soit ainsi ? Ces questions valent également pour la vie de tous les jours, quand il faut décrypter l'offre d'un fournisseur d'accès à Internet, avoir une idée de l'origine et de la responsabilité d'un dysfonctionnement (savoir par exemple pour quelles raisons une page web peut se faire attendre). Nous sommes de plain-pied dans la problématique de la culture générale informatique qui doit être dispensée par l'École. Comment procéder pour former tous les élèves à la société de l'immatériel ? Car, comme le soulignent Maurice Lévy et Jean-Pierre Jouyet, dans l'économie de l'immatériel « *l'incapacité à maîtriser les TIC constituera (...) une nouvelle forme d'illettrisme aussi dommageable que le fait de ne pas savoir lire et écrire* » ^[5]. Et comment, dans le même temps, dispenser un enseignement qui prépare au mieux la formation ultérieure des spécialistes de haut niveau dont le

pays a besoin ? Car, comme le relevait un article du Monde du 18 octobre 2006 sur les métiers de l'informatique, « la profession, où l'âge moyen est de 35 ans, commence à connaître une forte tension sur les recrutements des meilleurs profils : chefs de projet, ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies, commerciaux, consultants spécialisés... ».

La question n'est pas nouvelle. Depuis une trentaine d'années, pour l'essentiel, deux approches se succèdent, coexistent, suscitent de vifs et intéressants débats. Pour l'une, les apprentissages doivent se faire à travers les usages de l'outil informatique dans les différentes disciplines existantes. Pour l'autre, l'informatique étant partout, elle doit être quelque part en particulier, à un moment donné, sous la forme d'une discipline scolaire en tant que telle ^[6].

Dans sa thèse, *La constitution de l'informatique comme discipline scolaire* (1987), Georges-Louis Baron, professeur à l'Université Paris V, parle de « *lent cheminement vers le statut de discipline scolaire* », et rappelle les conclusions d'un colloque international organisé à Sèvres en 1970 par le CERI-OCDE : « *L'introduction d'un enseignement de l'informatique dans l'enseignement de second degré est apparu comme indispensable* » ^[7]. Il y a eu, dans les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix, une option informatique dans les lycées d'enseignement général. Créée en 1982, elle a été supprimée en deux temps, alors qu'elle était en voie de généralisation (première suppression en 1992, rétablissement en 1995, deuxième suppression en 1997). Le « cheminement » est donc quelque peu tortueux. Le cours de technologie au collège comporte une composante informatique bien identifiée. Le B2i, quant à lui, s'inscrit dans la démarche qui situe les apprentissages dans les usages de l'outil informatique dans l'ensemble des disciplines. Il figurera dans les épreuves du brevet des collèges et du baccalauréat, ce qui constitue une reconnaissance institutionnelle qui n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur, indépendamment des avis que l'on

peut avoir sur les contenus et les modalités d'évaluation.

Il arrive que cette question de la culture générale informatique ne soit pas exempte d'une certaine confusion, dans la mesure où l'on ne distingue pas suffisamment les objectifs généraux, les compétences à acquérir, les contenus scientifiques permettant de les atteindre – que l'on doit expliciter très précisément –, les méthodes pédagogiques et didactiques des disciplines. Rappelons donc succinctement que les statuts et les enjeux éducatifs de l'informatique et des TIC sont multiples.

L'informatique, outil et objet d'enseignement

Il y a un enjeu d'intégration d'instruments modernes pour améliorer la qualité de l'enseignement dans le contexte de sa démocratisation. L'ordinateur enrichit la panoplie des outils de l'enseignant. Il se prête à la création de situations de communication « réelles » ayant du sens pour des élèves en difficulté. Il constitue un outil pour la motivation. Il favorise l'activité. Il aide à atteindre des objectifs d'autonomie, de travail individuel ou en groupe. L'ordinateur est aussi encyclopédie active, créateur de situation de recherche, affiche évolutive, tableau électronique, outil de calcul et de traitement de données et d'images, instrument de simulation, évaluateur neutre et instantané, répétiteur inlassable, instructeur interactif... L'informatique s'immisce dans l'« essence des disciplines » et leur enseignement doit en tenir compte. Cela vaut pour tous les ordres et niveaux d'enseignement, et notamment pour les formations techniques et professionnelles, tant les métiers, les processus de travail, les profils et les qualifications requises ont évolué. L'ordinateur est outil de travail personnel et collectif des enseignants, des élèves et de la communauté éducative. Enfin, l'informatique et les TIC sont objet d'enseignement car composantes incontournables de la culture générale de notre époque. Tous ces statuts ne s'excluent aucunement. Au contraire, ils se complètent et se renforcent. Ainsi le

professeur de SVT pourra-t-il d'autant mieux enseigner l'expérimentation assistée par ordinateur et la simulation qu'il pourra s'appuyer sur de solides connaissances de base que ses élèves auront acquises précédemment et ailleurs que dans sa discipline.

Une discipline scolaire ?

En fait, la vraie question posée est celle de savoir s'il doit y avoir, à un moment donné de la scolarité obligatoire, apprentissages en matière de TIC et d'informatique sous la forme d'une discipline scolaire à part entière, comme c'est le cas dans un certain nombre de pays, par exemple la Corée du Sud, la Pologne et dernièrement le Maroc. Différentes raisons, selon nous, militent en faveur d'une réponse positive. D'abord, peut-on considérer que « s'immerger c'est apprendre » ? À l'École et hors de l'École. L'utilisation d'un outil, matériel ou conceptuel, suffit-elle pour le maîtriser ? L'existence des enseignements techniques et professionnels est là pour rappeler que la réponse est évidemment non ! Jean-Michel Bérard, Inspecteur général de l'Éducation nationale, dit sans ambages que « *l'utilisation d'un outil, si fréquente et diversifiée soit-elle, ne porte pas en elle-même les éléments qui permettent d'éclairer sa propre pratique* » ^[8]. Ce qui ne signifie pas qu'il ne faille pas s'appuyer sur les pratiques et les expériences des élèves, mais avec l'objectif de les dépasser. Jean-François Cerisier, maître de conférences à l'Université de Poitiers, s'étonne de propos selon lesquels « *les jeunes seraient naturellement outillés pour mettre en oeuvre des dispositifs techniques complexes dans une logique d'immersion qui postule implicitement que la pratique naïve des outils suffirait à produire des apprentissages pourtant complexes* » ^[9]. Il indique qu'une étude conduite auprès d'élèves du cycle 3 a montré que la plupart d'entre eux ne disposaient pas d'une représentation suffisamment structurée d'Internet pour engager des démarches de recherche d'information même simples, et qu'ils « *peinent à élaborer une*

requête documentaire lorsqu'ils utilisent un moteur de recherche standard ». Cela ne saurait surprendre quand on sait que le sens des opérateurs logiques (ET, OU) diffère de celui qu'ils ont dans le langage courant, que des éléments de logique figuraient dans les programmes de mathématiques des classes de seconde dans les années soixante-dix, et que leur compréhension n'allait pas de soi. On ne peut donc que le suivre quand, dans un autre article, il demande : « *Comment en effet procéder à une recherche d'information efficace lorsque l'on n'a aucune connaissance du mode de fonctionnement de l'instrument utilisé ?* » ^[10]. Par ailleurs, on sait que la science progresse en dégageant du « simple » dans la réalité complexe. Et que la pédagogie recommande de ne pas faire compliqué quand il faut faire simple. Dans une discipline donnée, se fixer, dans le même mouvement, des objectifs cognitifs et d'autres relatifs à l'outil informatique que l'on utilise, risque d'amener à échouer sur les deux tableaux. Chaque chose en son temps. J.-F. Cerisier fait également référence à « *l'École comme seul lieu possible de prise en compte systématique des conceptions naïves* ». C'est aussi le seul endroit où les élèves rencontrent la connaissance sous une forme structurée et organisée, où ils s'approprient « l'intelligence » des outils conceptuels pour bien s'en servir.

On ne fait pas des sciences expérimentales, ou de la technologie, de la même façon à l'école primaire et au lycée. La culture informatique s'acquiert donc selon des modalités diversifiées dans le temps. À l'école primaire, le B2i correspond bien aux méthodes d'initiation des enfants aux sciences et aux techniques. De plus, et c'est fondamental, il y a un enseignant unique, qui maîtrise donc ses progressions pédagogiques et leurs cohérences, l'organisation du temps scolaire et qui se coordonne facilement avec lui-même ! Ce qui n'est pas le cas au collège : là résident pour une bonne part les difficultés constatées de mise en oeuvre du B2i. Il n'est déjà pas évident d'organiser des apprentissages progressifs

sur la durée lorsque les compétences recherchées sont formulées de manière très générale (du type « maîtriser les fonctions de base » ou « effectuer une recherche simple »), éventuellement répétitives à l'identique d'un cycle à l'autre, et que les contenus scientifiques, savoirs et savoir-faire précis permettant de les acquérir, ne sont pas explicités. Mais, quand, en plus, cela doit se faire dans des contributions multiples et partielles des disciplines, à partir de leurs points de vue, sans le fil conducteur de la cohérence didactique des outils et notions informatiques, on imagine aisément le caractère ardu de la tâche au plan de l'organisation concrète. Ainsi, un rapport de l'IGEN souligne-t-il que, « *si différentes circulaires précisent les compétences qui doivent être validées et le support de l'évaluation (feuille de position), elles laissent néanmoins dans l'ombre de l'autonomie les modalités concrètes de mise en oeuvre* » ^[11]. Pour se faire une idée de ces difficultés, il suffit d'imaginer l'apprentissage du passé composé et du subjonctif qui serait confié à d'autres disciplines que le Français, au gré de leurs besoins propres (de leur « bon vouloir »), pour la raison que l'enseignement s'y fait en français.

Former des utilisateurs « intelligents »

Au collège, le cours de technologie nous semble être un lieu institutionnel adapté à l'acquisition d'une maîtrise des outils informatiques, dont les enseignants des autres disciplines peuvent alors bénéficier dans leurs démarches pédagogiques, d'une manière réaliste. La complémentarité objet-outil d'enseignement peut donner toute son efficacité quand on l'envisage dans cette optique.

Au lycée, dans le prolongement des acquis précédents, une approche spécifique et scientifique, dans le cadre d'un enseignement particulier, permet de les capitaliser et de favoriser les usages pédagogiques des TIC dans les autres

matières. Elle constitue une étape qualitativement nouvelle permettant de se fixer des objectifs ambitieux et incontournables pour des générations appelées à évoluer dans la société de la connaissance, dans laquelle on sait le rôle éminent joué par les TIC, de former des « utilisateurs intelligents » et des citoyens à part entière. Quand une matière est omniprésente dans la société, elle devient un élément de la culture générale, et de la culture scolaire, sous la forme d'une discipline particulière que l'on étudie pour elle-même afin de mieux la mettre au service des autres disciplines. Avec des enseignants spécialisés, des programmes, des horaires et des épreuves au baccalauréat. Jacques Baudé, président d'honneur de l'EPI (association Enseignement Public et Informatique), rappelle opportunément que *« pendant plus de dix ans, le Conseil scientifique national (CSN), pilotant l'option informatique des lycées, a montré que la mise au point de programmes d'enseignement n'a pourtant rien d'impossible ; ce n'est ni plus difficile ni plus facile que dans n'importe quelle autre discipline ! Les invariants enseignables au lycée se dégagent somme toute assez facilement à condition de pratiquer une large concertation avec les universitaires et les enseignants du terrain »* ^[12].

Ces invariants, dont parle Jacques Baudé, doivent inclure des activités d'algorithmique et de programmation, non pas pour former des informaticiens professionnels – même si cela y contribue – mais pour que les élèves comprennent la logique de fonctionnement de l'ordinateur et des environnements informationnels (si l'on apprend à résoudre des équations du second degré ce n'est pas parce qu'on en résout tous les jours !). Charles Duchâteau, professeur aux facultés universitaires N.-D. de la Paix de Namur, s'exprime en ce sens : *« J'ai été et je reste parmi ceux qui croient que l'apprentissage de la programmation est formatif et qu'il ne faut pas tout mesurer à l'aune de l'utilité immédiate. Je crois aussi que les méthodes et concepts typiques de l'algorithmique sont parmi les plus fondamentaux de l'informatique et que, de plus en plus, une*

certaine familiarité avec le “faire faire” qui est au coeur de la programmation, au sens large, fait partie d’une utilisation efficace de beaucoup d’outils logiciels récents » ^[13]. Écrire des programmes informatiques, même très simples, permet également de donner de la substance à ce que sont les codes source et objet, et donc de mieux percevoir les enjeux des logiciels libres. La « philosophie » de ces logiciels est en phase avec l’objectif de former des utilisateurs « intelligents » car la connaissance du code permet la compréhension de la logique et du fonctionnement des logiciels.

Pour Jean-Pierre Demailly, membre de l’académie des Sciences, « un enseignement des langages, des algorithmes et de la programmation serait bien utile à partir du lycée. Tout d’abord parce que c’est un véritable besoin économique de mieux préparer les élèves à acquérir des connaissances technologiques solides, mais aussi parce que cela intéresserait de nombreux jeunes – dont l’informatique est parfois une passion en dehors de l’école » ^[14].

Pour résumer, une approche équilibrée garante d’une bonne culture générale scolaire doit, selon nous, s’appuyer sur l’utilisation de l’ordinateur dans les disciplines pendant toute la scolarité, le B2i à l’école primaire, le cours de technologie au collège et une matière « Informatique et TIC » au lycée. Avec la conviction que pareille intégration résolue de l’informatique et des technologies modernes dans le système éducatif est de nature à faciliter les évolutions économiques, sociales et culturelles du XXIe siècle.

Notes

[1] Jean-Pierre Archambault – CNDP-CRDP de Paris – Chargé de mission veille technologique

[2] L’illustration est une photographie de foundphotoslj

intitulée [Student in Class](#) issue de Flickr et sous licence [Creative Commons BY-SA](#)

[3] Jean-Pierre Archambault, « Innover ou protéger ? Un cyberdilemme », *Médialog* n°58.

[4] [lien](#)

[5] Maurice Lévy, Jean-Pierre Jouyet, *L'économie de l'immatériel – La croissance de demain*, rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel remis à Thierry Breton, décembre 2006.

[6] Jean-Pierre Archambault, *Démocratie et citoyenneté à l'heure du numérique : les nécessités d'un enseignement* [lien](#)

[7] [lien](#).

[8] Jean-Michel Bérard, « Ordinateur et système éducatif : quelques questions » in *Utilisations de l'ordinateur dans l'enseignement secondaire*, Hachette Éducation, 1993.

[9] Jean-François Cerisier, « Qui est derrière Internet ? Des représentations tenaces », *Les Cahiers pédagogiques* n°446, octobre 2006.

[10] Jean-François Cerisier, « La nature du B2i lui permet-elle d'atteindre ses objectifs ? », *Les dossiers de l'ingénierie éducative* n°55, septembre 2006.

[11] [lien](#) en page 17.

[12] Jacques Baudé, *Pour une culture générale intégrant l'Informatique et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)*, [lien](#)

[13] Charles Duchâteau, *Peut-on définir une « culture informatique » ?* [lien](#)

[14] Jean-Pierre Demailly, professeur à l'université Grenoble I, directeur de l'Institut Fourier, membre de l'académie des

Sciences, in interview à l'EPI, avril 2005. [lien](#)

Le projet OpenWater ou le meilleur de la culture libre en milieu universitaire

Voici un exemple emblématique de ce que la culture libre peut produire de mieux. Un exemple emblématique que ce qu'internet et les ressources partagées peuvent apporter. Un exemple emblématique que ce qu'il est désormais possible de faire dans le domaine éducatif avec les nouvelles technologies.

Il s'agit d'une vidéo anglophone distillant quelques précieux conseils pratiques pour obtenir de l'eau potable en cas d'urgence liée à des catastrophes naturelles. Le sujet est grave, l'information utile à tous. Quel meilleur choix alors que celui d'y apposer une licence qui en autorise sans contrainte sa libre circulation^[1].

Et mon billet pourrait s'arrêter là.

Bonne projection...

Mon billet pourrait s'arrêter là mais penchons-nous également sur la genèse et l'édition de ce document.

Il s'agit d'un projet collectif universitaire^[2] proposé par le professeur [David Wiley](#) à ses étudiants. Les [consignes](#), simples et offrant une grande latitude, étaient les suivantes : que le travail réalisé nous apprenne quelque chose, que le travail réalisé soit "cool" (en anglais dans le texte) et (surtout)

que le travail réalisé fut impossible à produire sans utilisation massive de ressources libres à disposition sur internet.

[Quatre étudiants](#) se sont donc lancés dans l'aventure de ce projet. Et cela a donc donné [OpenWater](#), site présentant le résultat de leur travail avec bien entendu la [vidéo](#) (sous différents formats dont le format source pour les futurs éventuels remixs).

Le résultat est tout à fait remarquable, tout comme il est tout à fait remarquable que plus des [trois-quarts](#) du contenu de cette vidéo proviennent de ressources existantes sous licences Creative Commons pêchées sur des sites comme [Internet Archive](#) (vidéo), [Flickr](#) (photo) ou [Magnatune](#) (musique). Le dernier quart, contenant principalement les démonstrations visuelles et techniques de purification d'eau, est le seul *original* puisque réalisé à l'occasion par l'équipe du projet.

Assurément un document à diffuser et à montrer aux professeurs, aux élèves et à tous ceux qui, souvent influencés par la pression médiatique des lobbyistes du copyright, n'appréhendent pas forcément tout le potentiel actuel d'internet.

Je sais pas vous mais moi ça me rend bien enthousiaste tout ça
□

PS1 : On trouve deux autres productions d'élèves au défi du professeur Wiley : un site de découverte et d'information sur [l'usage des blogs et des wikis en éducation](#) et un site d'[aide à l'entretien d'embauche](#).

PS2 : Et si on se lançait dans le premier remix de la vidéo en en proposant le sous-titrage en français ?

Notes

[1] En l'occurrence il s'agit de la [Creative Commons BY-NC-SA](#).

[2] En l'occurrence il s'agit de l'[Instructional Technology](#) at Utah State University.

SIALLE : pour autant que leur valeur pédagogique aura été reconnue



« Je considère qu'il faut encourager l'introduction à l'école de logiciels libres pour autant que leur valeur pédagogique aura été reconnue. »

Telle est [la réponse](#) donnée par Ségolène Royal à une [lettre de l'association Enseignement Public et Informatique \(EPI\)](#) où l'on pouvait lire ce pertinent paragraphe : *« Il faut faire davantage place aux logiciels et ressources libres, dans une perspective de pluralisme technologique. C'est un facteur significatif de baisse des coûts et d'indépendance. Le libre est en phase avec les missions du système éducatif et la culture enseignante. »*^[1]

Réponse de normand de la candidate à l'élection présidentielle française ? Un peu oui quand même, puisque l'affirmation est corrélée à la reconnaissance de leur valeur pédagogique.

Quel sont les logiciels le plus utilisés dans nos écoles ? Tout d'abord le... [système d'exploitation](#) (sic !). Puis dans l'ordre très certainement le navigateur web et le traitement de texte. Ils n'ont strictement aucune valeur pédagogique intrinsèque. C'est l'usage qu'en font les enseignants et leur élèves au cas par cas qui détermine ici l'éventuelle valeur pédagogique.

Autrement dit je ne vois pas très bien comment GNU/Linux, Firefox ou OpenOffice.org vont pouvoir être pédagogiquement évalués alors même que ce serait une bonne idée d'encourager leur introduction massive (en lieu et place de Windows, Internet Explorer et MS Office).

Alors soit, restreignons-nous aux logiciel purement éducatifs. Le ministère à créé depuis un petit bout de temps déjà une marque [RIP](#) destinée, je cite, « *à guider les enseignants dans le monde du multimédia pédagogique. Un logo permet d'identifier les logiciels et les créations multimédias qui, après expertise par un public d'enseignants et de spécialistes du domaine et par décision de la commission multimédia, répondent aux besoins et aux attentes du système éducatif* ».

L'intention est louable même si personnellement j'avoue ne pas faire attention à la présence du label lorsque je décide d'utiliser tel ou tel logiciel. Je fais beaucoup plus confiance aux témoignages de mes pairs et surtout à l'expérimentation effective en classe (avec de vrais élèves inside). Ainsi en va t-il des deux logiciels que j'utilise le plus en collège actuellement en tant que prof de maths : les exerciciels [Mathenpoche](#) et le traceur géométrique dynamique [Geogebra](#).

Les deux logiciels cités plus haut sont, vous vous en doutez, libres. Ils n'ont pas le label RIP. D'ailleurs, à ma connaissance, le seul logiciel libre RIP sont les Ateliers de Géométrie, dont nous avons évoqué avec enthousiasme [la libération](#) sur Framasoft.

Un seul logiciel libre sur plus d'un millier logiciels RIP ? Pourquoi une telle absence ? Ce n'est pas à moi de répondre à cette question.

Les logiciels libres semblent être en tout cas pour le ministère quelques chose de bien particulier dans le monde des logiciels. Un monde à part qu'il faudrait donc traiter à part. C'est alors l'occasion pour moi de vous présenter le très officiel SIALLE qui a priori semble répondre à la demande de reconnaissance pédagogique préconisée par Ségolène Royal.

[SIALLE, Service d'Information et d'Analyse des Logiciels Libres Éducatifs](#), vous connaissiez ? Sans doute pas et ce n'est pas vraiment étonnant parce qu'on ne peut pas vraiment dire que le ministère en fasse une publicité effrénée.

J'en recopie ici [la présentation](#) :

SIALLE est une sélection de logiciels libres destinés à la communauté éducative.

SIALLE est basé sur un service d'appréciation de logiciels sélectionnés en amont, sur des critères stricts :

– Le réseau académique repère en premier lieu un logiciel éducatif potentiellement intéressant.

– Selon son thème et son niveau, un groupe d'experts disciplinaires l'examine et donne un premier avis. Le logiciel est ensuite soumis à des analyses technique et juridique pour vérifier qu'il ne présente pas d'anomalies majeures dans ces domaines.

– Le logiciel retenu est ensuite soumis à évaluation par les enseignants : il est mis en ligne et peut être téléchargé.

– Après identification, l'utilisateur peut donc tester le logiciel à loisir et, grâce à une interface adaptée, saisir directement ses conclusions dans l'espace de travail, et attribuer une note au logiciel.

– La notation s'effectue selon trois axes : la pédagogie, la qualité scientifique du contenu et l'aspect technique.

– À terme, une synthèse des différents avis, où seuls seront retenus les logiciels ayant obtenu au moins la moyenne, permettra de les intégrer aux systèmes d'information du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pourquoi SIALLE ?

De nombreux logiciels destinés à des usages pédagogiques sont produits par des enseignants, des chercheurs, des communautés d'intérêt, etc. Ces logiciels, disséminés sur des sites web institutionnels ou non institutionnels, à tous les niveaux (central, académique, départemental, établissement ou université), personnels ou associatifs, constituent un corpus foisonnant mais hétérogène. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité qu'un service d'information et d'analyse de ces productions soit mis en place, afin de mieux connaître les réalisations de qualité.

Quels logiciels y trouve-t-on ?

Les logiciels présents sur la plate-forme SIALLE sont des logiciels éducatifs destinés à un usage en classe. Ils permettent aux élèves d'être en situation de découverte, de structuration, d'entraînement et d'évaluation de connaissances disciplinaires grâce à une présentation de contenus sonores, visuels et/ou textuels interactifs en conformité avec les programmes et respectant la plus grande rigueur scientifique.

À qui s'adresse SIALLE ?

SIALLE est destiné aux enseignants, aux formateurs, aux corps d'encadrement et d'inspection, mais l'information sur la qualité des logiciels pédagogiques est accessible à tous. La partie exclusivement réservée à la communauté éducative concerne le téléchargement des logiciels mis à disposition, ainsi que l'analyse et le vote qui en découlent.

Ouvert à la rentrée 2006, on trouve pour le moment 13 logiciels libres Windows dans la base (et toujours pas mes Mathenpoche et Geogebra).

Quel dynamisme !

Notes

[1] L'illustration est un détail d'[une photographie de ps_paris5e](#) issue de Flickr et sous licence [Creative Commons BY](#).

Que l'Estremadure libre fasse école !



Le Framablog est souvent porté sur l'[éducation](#), occupation officielle de votre serviteur oblige.

Résistances et avancées

Par la négative on peut une fois de plus se focaliser sur la société [Microsoft](#) pour stigmatiser sa [politique commerciale dans nos universités](#) et les atternoiements d'un gouvernement

qui ferait mieux de [s'inspirer des recommandations d'un autre gouvernement](#)^[1].

Par la positive, on peut se féliciter du déploiement toujours plus fréquent mais pas forcément très médiatisé de solutions libres dans nos écoles (voir par exemple le sympathique petit blog [Ubuntu en salle des profs](#)).

Cependant, en France, cela s'apparente à du coup par coup à l'intérieur d'une politique générale peu cohérente et surtout [frileuse](#) voire parfois carrément méfiante vis-à-vis du logiciel libre. On sait bien pourtant que le mouvement est inéluctable et risque d'ailleurs de s'accélérer avec la sortie de Windows Vista qui obligera d'étudier d'encore plus près les alternatives (vu les coûts matériels qu'exige le trop gourmand nouveau système d'exploitation de Microsoft).

Hypothèse

Soit, d'accord. Imaginons qu'on ait majoritairement du logiciel libre dans les ordinateurs de nos écoles. Ce sera long et il va encore y avoir de nombreuses résistances à convaincre ou écarter (et on y travaillera ensemble) mais, je le répète, c'est pour moi [et depuis longtemps](#) une histoire écrite d'avance.

Aura-t-on *gagné* pour autant ?

Pas forcément parce qu'on peut très bien passer pédagogiquement à côté de tout ou partie de ce qu'offre les nouvelles technologies d'aujourd'hui (surtout si l'on se contente d'avancer l'argument financier pour migrer vers le libre).

Si c'est juste pour laisser chaque élève dans son coin mettre en forme (certes sur [OpenOffice.org](#)) le cours magistral du prof pour faire plus joli que dans son cahier, alors c'était peut-être pas la peine de dépenser tant d'énergies. Mais si c'est pour insérer son texte dans un projet collectif de type

wiki accompagné par le prof et toujours accessible sur le net, alors ça peut devenir beaucoup plus intéressant.

Ce que nous appelons à Framasoft *l'état d'esprit du libre* est une notion floue aux contours mal définis. Nous pensons cependant qu'il serait souhaitable de le voir d'une manière ou d'une autre pénétrer plus encore l'école car il est fort probable qu'on touche là [quelque chose d'important](#) pour les générations futures.

ExtraMad'Hourra !

C'est en tout cas pour toutes ses raisons que le cas de la petite région espagnole de l'[Estrémadure](#) est exemplaire.

Je ne sais si la réalité colle totalement à celle décrite par ces reportages mais on tient là (enfin) une politique globale à grande échelle qui non seulement met techniquement en place et utilise massivement du logiciel libre mais forme ses enseignants et s'interroge sur les potentialités pédagogiques des outils logiciels disponibles.

Ces deux reportages semblent déjà vieux mais nous invitons toute personne intéressée de près ou de loin à la question éducative à y jeter un coup d'oeil (et, le cas échéant à faire circuler l'information) car il est des pays et des régions qui malheureusement ne se sont pas spécialement améliorés dans l'intervalle, loin s'en faut.

Reportage EuroNews

Le premier est un documentaire d'[EuroNews](#) réalisé en octobre 2003.



-> La [vidéo](#) au format webm

Squeak in Extremadura

Le second, tourné en novembre 2005, traite de l'utilisation de l'excellent logiciel libre [Squeak](#) en classe dans le cadre du

projet Linex de l'Estrémadure (en anglais mais avec la diction parfaite de la demoiselle et le sous-titrage, on s'en sort très bien).



-> La [vidéo](#) au format webm

Merci donc à l'Estrémadure, véritable pionnier d'une politique publique progressiste et citoyenne en nouvelles technologies^[2].

Comme qui dirait... La route est longue mais la voie est libre.

Quelques liens connexes

Sur Squeak

- Notice [Framasoft](#) et [Wikipédia](#)
- [La communauté Squeak en français](#) (avec téléchargement de la dernière version francisée)
- [Squeaki MST](#) : Squeak pour les besoins en éducation au Québec
- [Squeak Etoys tutorial for OLPC](#) : Vidéo démonstration de ce que l'on peut faire avec les E-Toys de Squeak, inclus, on ne s'en étonnera pas, dans le fameux [OLPC](#) (One Laptop Per Child)
- [Apprenez à un animal à sortir d'un labyrinthe](#) : une autre animation de programmation de Squeak E Toys par François Schnell

Sur l'Estrémadure et le libre

- [GnuLinEx](#) : la distribution Linux de la région d'Estrémadure
- [Vive l'Estrémadure libre !](#) sur LinuxFr le 04 août 2006
- [L'Estrémadure primée par l'Europe pour son choix de Linux](#) sur LinuxFr le 28 avril 2004
- [Nouvelles d'Espagne : Estrémadure & Andalousie](#) sur LinuxFr le 23 juin 2003
- [LinEx, la tâche d'huile ?](#) sur LinuxFr le 26 avril 2003

Sources des reportages

- [Euronews](#) en .avi (et en plusieurs langues) sur [linex.org](#)
- [Squeak in Extremadura](#) sur Google Vidéo

Notes

[1] On peut également déplorer le tout récent et pas forcément ultra pertinent choix du [Café Pédagogique](#) de faire confiance aux technologies Microsoft (.asp, .wma, .wmv) pour son nouveau et très attendu site web.

[2] L'illustration est une [opération de promotion](#) de gnuLinEx que l'on pouvait trouver dans certains avions de la compagnie Iberia cet été (avec [CD présent sur le siège](#) de chaque passager et ce slogan *sé legal, copia gnuLinex* autrement dit Soyez légal, copiez gnuLinEx !).

Quand le gouvernement anglais déconseille Microsoft à l'école...



Quelle attitude adopter face à l'arrivée de Vista OS et de MS

Office 2007 de Microsoft ?^[1]

Le mouvement du libre est, on s'en doutait (et, oserais-je ajouter, à juste titre), [plus que critique](#). Mais d'autres organismes bien moins suspects de partialité manifestent ouvertement leur perplexité.

Ainsi, comme le rapporte le magazine [Computer Business](#) dans deux récents articles (11 janvier 2006), ce n'est rien moins que le gouvernement anglais qui, après étude, évalue jusqu'à la critique l'intérêt des licences Microsoft pour ses écoles quitte à envisager les alternatives libres, et surtout leur déconseille fermement pour l'heure les grosses mises à jour que constituent Vista et MS Office 2007^[2].

Le premier [UK schools at risk of Microsoft lock-in, says government report](#) évoque un rapport de la très officielle et institutionnelle [British Educational Communications and Technology Agency](#) (Becta) qui s'inquiète des risques de dépendance des écoles à la société Microsoft.

L'agence suggère fortement aux établissements scolaires d'évaluer avec attention la question des licences Microsoft qui semblent, tiens, tiens, poser quelques problèmes (surtout si au bout de quelques années l'on doit nécessairement en changer).

Du coup les alternatives libres sont évoquées.

The review also considered the potential barriers to Microsoft alternatives following a May 2005 Becta report that had indicated that the use of Linux and OpenOffice.org could produce total cost savings of 44% per PC for primary schools and 24% for secondary schools, compared to standard commercial software PC configurations.

On the subject of promoting alternatives, Becta noted that the UK's Open Source Consortium would like to see Becta

proactively promoting choice by adopting open source standards" and stated that it will "discuss with key stakeholders the practical steps it could take to facilitate wider competition in choice in relation to software licensing in schools."

Migrer vers l'open source ? Le premier argument est financier mais le deuxième concerne les standards dont on commence enfin à se préoccuper en haut lieu.

Le second article, au titre explicite, [UK government agency tells schools to ignore Vista](#), évoque le fait que Vista et MS Office n'apportent rien de très significatif en terme de fonctionnalités si ce n'est qu'ils sont tellement gourmands en ressource qu'il n'est pas possible actuellement pour la très grande majorité du parc informatique scolaire de les faire tourner (avec ou sans le très poudre aux yeux [Aero](#)).

Oakleigh^[3] also found that a number of Office alternatives, including Corel Wordperfect Office X3, Openoffice.org, StarOffice, Easy Office, One SE and Lotus SmartSuite, offered "about 50% of the functionality of the Office 2007 suite" but that "this 50% included functionality that met or exceeded basic requirements in relation to word processing, spreadsheets, and presentation development."

Even if schools or colleges are tempted by the new software, their hardware will be unlikely to run it, according to the report. It found that at the very most, only 6% of current educational computers could run Vista with the Aero graphics engine turned on, while 55% of current computers could not even run Vista with Aero tuned off.

Sans oublier un petit mot sur les formats de fichiers Office 2007 : Les écoles ne devraient déployer Office 2007 que si l'interopérabilité avec d'autres logiciels est *satisfaisante*. Une manière à peine voilée d'émettre quelques doutes sur les

qualités du nouveau format [Open XML](#).

As if that was not enough criticism, the report also suggested that Microsoft's choice of the Open Office XML file formats in Office 2007 "has the potential to exacerbate 'digital divide' issues" as a result of the format not being in use on other products.

While Becta noted Microsoft's recent decision to support the OpenDocument Format, which is also used in OpenOffice, StarOffice and others, it warned that schools and colleges should only deploy Office 2007 when its interoperability with alternative products is "satisfactory".

Et de conclure :

"Early deployment is considered extremely high risk and strongly recommended against," Becta stated. "On the basis of current understanding, the total cost of deployment is significant, the risks are high, and the benefits are far from clear."

On ne saurait être plus clair. *The risks are high, and the benefits are far from clear.* Les risques sont élevés et les avantages peu évidents...

À quand de telles sages et pertinentes recommandations chez nos propres supérieurs du Ministère de l'Éducation Nationale ?^[4]

Notes

[1] L'illustration est un détail d'une photographie de DiegoSCL intitulée [Sadness](#) issue de Flickr et sous licence [Creative Commons BY](#).

[2] On notera qu'à aucun moment le gouvernement anglais trouve

le libre très sympa pour obtenir des meilleurs prix chez Microsoft [comme c'est malheureusement le cas chez son homologue français](#) !

[3] Consultant indépendant à qui la Becta a commandé l'étude.

[4] Par extension, ce qui vaut pour l'école vaut ici un peu pour tout le monde en fait. Jamais à bien y réfléchir la période n'a été si favorable au [passage à Linux](#).